



## problemes concernant le licenciement

Par **julie1985**, le **31/07/2010 à 20:04**

bonjour je vous écrit car je suis actuellement en attente de licenciement , en effet j'ai etait déclaré inapte le 9 juin par la medecine du travail , je viens juste de recevoir une convocation pour reclassement , premierement , je voudrais savoir l'employeur pretexte qu'etant en arret pendant la periode du 10 juin au 9 juillet il ne pouvait pas comment la recherche de reclassement , est-ce vrai ? deuxiement , je viens de recevoir un paiement pour le moi de juillet de 209 euros alors que depuis le 9 juillet il est censé me payer mon salaire est-ce normal d'avoir si peu et surtout avant d'être licencié ? troisiement que dois-je faire si cela n'est pas en règle je suis plutôt perdu et seule face a ca .

j'ai un entretient de reclassement jeudi a midi , donc déjà cela avance mais je pense que lidl ne respect pas pas mal de choses et je veux juste savoir quoi et comment faire pour me faire entendre ... jeudi lors de la reunion merci d'avance julie ;

Par **miyako**, le **31/07/2010 à 22:15**

bonsoir,

1/l'employeur a un mois après la secode visite pour vous reclasser ou vous licencier ,après ,il doit reprendre le paiement du salaire normal.

2/ si durant la période de suspension du contrat ,vous êtes en arrêt maladie ,votre employeur doit vous verser les indemnités se sécurité sociale plus la majoration salaire maintenue ,si votre convention collective le prévoit ou si vous avez un système de prévoyance qui prévoit cela ;l'arrêt maladie ne suspend pas ,ni ne décale le délais d'un mois.

3/n'allez pas seule à l'entretien ,faites vous accompagner par un délégué syndical ;  
amicalement vôtre  
suji Kenzo conseiller RH